

D.E.P

130 RUE LONGUE MARE TOURLAVILLE
50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN

Objet **Décision de certification QUALIANOR**
N° Client 117 SP
Interlocuteur Eddy PERIOT - 06 64 69 89 64 - depformation@gmail.com

Monsieur

Dans le cadre de la certification relative aux organismes de formation en sécurité privée⁽¹⁾ et suite à la décision QUALIANOR du 30/03/2024, nous vous informons que votre certification est **maintenue**

Vous pouvez continuer à faire état de votre certification auprès de vos clients et autres parties intéressées conformément aux procédures QUALIANOR applicables.

Je vous rappelle que vous devez communiquer cette décision au CNAPS dès réception.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

⁽¹⁾Certificat de compétence en matière de formation prévue à l'article R 625-7 du Code de la Sécurité Intérieure et dans l'arrêté du 01/07/16 relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées

Fait à Saint Paul Trois Châteaux le 30/03/2024



Alexandre FILALI - Directeur Technique